

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 81 (1936)
Heft: 8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse : **ABONNEMENT** Pour l'Etranger :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.— Prix du N° fr. 1.50 1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 4.— 3 mois fr. 5.—

DIRECTION ET RÉDACTION :

Lieut.-colonel R. MASSON, Avenue Druey 15, Lausanne. Tél. 32.217.

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, VENTE :

Avenue de la Gare 33, Lausanne. Compte de chèques post. II.5209

ANNONCES : Agence de publicité G. Amacker, Palud 3, Lausanne. H. Droz, succ.

Troupes du génie

Dans mon article *Matériel du Génie*¹, je n'ai fait qu'effleurer l'organisation des troupes du génie. Il est évident que ces deux questions sont intimement liées entre elles ainsi qu'à une troisième, celle de l'organisation des troupes en général.

Les missions des troupes du génie sont très variées. Elles comportent, en principe, l'exécution, dans la zone de guerre, de tous travaux pour lesquels les troupes combattantes proprement dites sont insuffisamment outillées ou instruites. On peut classer ces travaux dans deux grandes catégories ; d'une part, les transmissions ; d'autre part, les constructions et destructions.

Dans la plupart des armées, on a entièrement détaché de l'arme du génie les troupes de transmission. Dans notre armée, elles en font encore partie en temps de paix ; en guerre, elles seraient soustraites à l'autorité des chefs du génie.

Il ne sera question ici que des troupes du génie proprement dites, que l'on nomme chez nous « troupes de construction »,

¹ *Revue militaire suisse*, mai 1936. (Réd.)